



ÉDITION 2025

VandB FEST'

# LE VILLAGE V AND B FEST'

21-22-23-24 AOÛT 2025 - LA MAROUTIÈRE, CHÂTEAU-GONTIER SUR MAYENNE (53)

# LE V AND B FEST'

**Créé en 2019**, ce festival aux allures de fête de village vous propose une parenthèse enchantée, le temps d'un week-end, les **21, 22, 23 et 24 août 2025**, dans les jardins de la Maroutière, à **Château-Gontier sur Mayenne (53)**. Après quatre éditions couronnées de succès, **toutes affichant complet**, le V and B Fest', orchestré par l'association L'Opus Sonore et porté par le soutien du Groupe V and B, rêve grand. Son ambition ? S'enraciner au cœur du territoire tout en célébrant l'épicurisme et l'art des bons moments partagés.

**ÊTRE PRÉSENT AU V AND B FEST', C'EST PARTICIPER ACTIVEMENT À LA RÉALISATION D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR EN MAYENNE, AU RAYONNEMENT NATIONAL.**

**PARTAGER, DÉCOUVRIR, VIVRE UN MOMENT HORS DU TEMPS, CONVIVIAL ET RICHE EN ÉMOTIONS.**



# LES ARTISTES DU V AND B FEST'



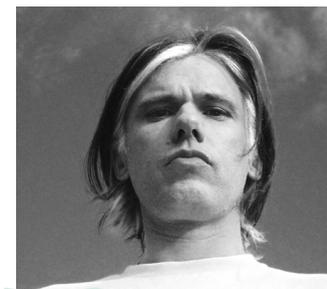
**DJ SNAKE**



**MACKLEMORE**



**MARTIN GARRIX**



**ORELSAN**



**MAJOR LAZER**



**JAIN**



**DAMSO**



**BIGFLO & OLI**



**JULIETTE ARMANET**



**PHOENIX**



**PASCAL OBISPO**



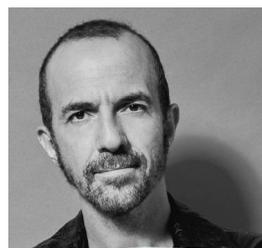
**TIMMY TRUMPET**



**SHAKA PONK**



**PLK**



**CALOGERO**



**DROPKICK MURPHYS**



**LOUISE ATTAQUE**



**ZAHO DE SAGAZAN**

THE HIVES – JOSMAN – EDDY DE PRETTO – MC SOLAAR – MARTIN SOLVEIG – ADÉ – IAM – SANTA – VALD – CLAUDIO CAPÉO – KUNGS

YUNGBLUD – BIGA\*RANX – TRYO – DISIZ – FEDER – CUT KILLER – 47 TER – DELUXE – L'IMPÉRATRICE – VLADIMIR CAUCHEMAR – GEORGIO

MOSIMANN – MASS HYSTERIA – PIERRE DE MAERE – DANAKIL – ROMÉO ELVIS – MATMATAH – NAÂMAN – HUBERT FÉLIX THIÉFAINE

ELECTRIC CALLBOY – POMME – LILLY WOOD & THE PRICK – NAÂMAN – VITALIC – BOULEVARD DES AIRS – DINOS – SYNAPSON – OFENBACH

# LE V AND B FEST' C'EST AUSSI ...



## UN VILLAGE

Ouvert à tous gratuitement en journée du jeudi au dimanche, le village est un lieu vivant et chaleureux. On y trouve un espace jeux avec mōlky, palets et fléchettes, des bars, une restauration variée, un espace détente de création, ainsi qu'une multitude d'exposants : tatoueur, coiffeur, friperie, lunetier, et bien d'autres.



## UN ENGAGEMENT RSE

À l'origine du V and B Fest', la passion du «vivre ensemble». Notre objectif : la faire perdurer. Notre responsabilité : agir de manière consciente sur le plan social, économique et environnemental.

En collaboration avec tous les acteurs du festival – partenaires privés, publics, associatifs, professionnels, bénévoles et notre public – nous œuvrons sur des enjeux majeurs tels que la gestion de l'énergie et des ressources, la valorisation des déchets, la sécurité, l'accessibilité, et bien plus encore.



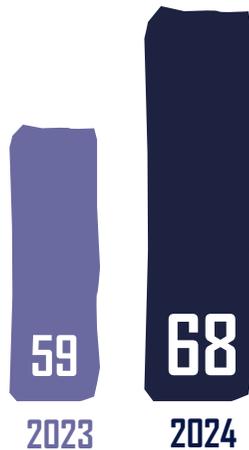
## UN TREMPLIN

Le V and B Fest' s'engage pour la musique et la découverte de nouveaux talents. En 2022, il lance un tremplin national en collaboration avec les caves/bars V and B. L'objectif : Booster la carrière d'artistes émergents en leur offrant une chance de jouer au festival et de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour développer leur projet artistique.

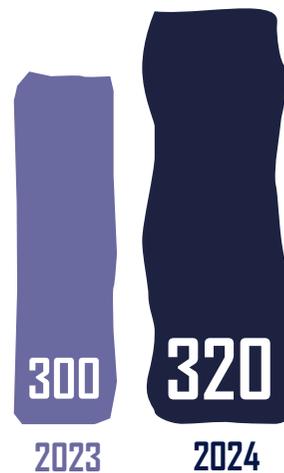
# QUELQUES CHIFFRES



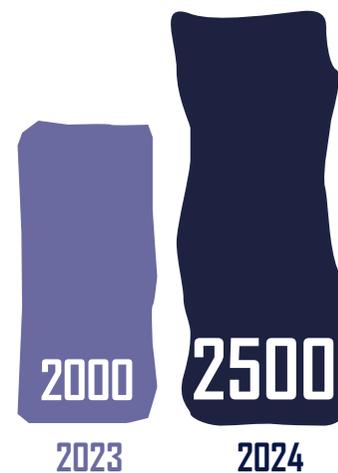
## ARTISTES



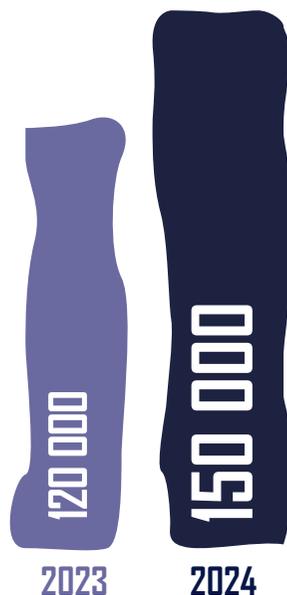
## PARTENAIRES



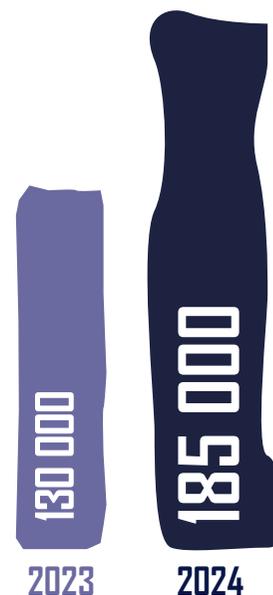
## BÉNÉVOLES



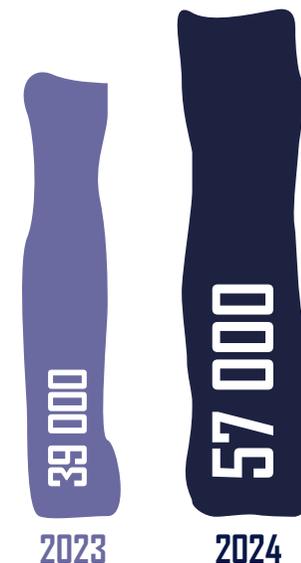
## FESTIVALIERS



## FANS RÉSEAUX SOCIAUX



## VISITEURS VILLAGES



# V AND B FEST' 2025

---

21·22·23·24 AOÛT 2025

---

160 000 PERSONNES ATTENDUES

---

70 000 VISITEURS VILLAGE ATTENDUS

---

80 ARTISTES

---

5 SCÈNES

---



# NOTRE OFFRE EXPOSANT

## TECHNIQUE

Tente garden 4x4 mètres - 16m<sup>2</sup> plancher bois

Électricité 16A et éclairage

Chaises et tables

Point d'eau et WC en zone backstage

Accès wifi ADSL 10Mbps download / 1Mbps upload - 500€

Accès filaire + wifi : MULTIMEDIA 30Mbps download / 5Mbps upload - 700€

## ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

1 terminal de paiement cashless / carte bancaire

Terminal de paiement supplémentaire - 120€

Parking exposant proche de l'espace village

Service de gardiennage et gestion des déchets

Support de communication PLV, digitaux et application mobile

## ACCÈS FESTIVAL

Pass 4 jours festival - prix du pass 209€ camping compris, staff uniquement

Autres pass festival - voir billetterie

## TARIFS (HT)

INCLUS	EN OPTION	ACTIVATION DE MARQUE
		Partenariat sur-mesure
		
		
		
Dans la limite de 4		
900 €	Sur facture	

5% de redevances à partir de 1000€ de CA HT

10% de redevances à partir de 2500€ de CA HT

# LE VILLAGE 2025

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute demande incomplète ou reçue après le **1er mai 2025** sera écartée des sélections. La réponse à votre candidature vous sera donnée au **plus tard le 31 mai 2025**.

Le formulaire de candidature ci-joint ne constitue en rien une inscription ni définitive ni validée. Le festival se réserve le droit de décliner une offre de stand sans justification : le manque de place et les spécificités techniques ne nous permettant pas d'accepter toutes les demandes.

Tout candidat à un stand est soumis à une sélection de la part de l'équipe organisatrice du festival relative à la nature de l'activité proposée.

Aucune candidature relative à de la vente de boisson ne sera étudiée.

A la signature du contrat, chaque exposant sélectionné devra s'acquitter :

- Du **règlement de 30% des droits d'entrée**. Somme non remboursable en cas d'annulation de la part de l'exposant.
- D'un **dépôt de garantie de 1000€** par chèque, chèque non encaissé.

**Aucune réclamation ne sera possible** et aucune modification ne sera accordée en amont du festival ou sur place.

Le positionnement de votre emplacement vous sera communiqué en amont du festival, sous réserve de modification de dernière minute indépendante de la volonté des organisateurs.

L'exposant s'engage à lire attentivement l'ensemble des informations décrites dans le présent dossier ainsi que tout complément envoyé par la suite. Il s'engage à respecter toutes les consignes de montage, de démontage, de sécurité et d'assurances.

## LE CANDIDAT DÉCLARE

- Être immatriculé au **Registre du Commerce** (K-Bis de moins de 3 mois) ou pour les associations, posséder un statut
- Être **affilié aux Régimes Sociaux** (Attestation de vigilance URSSAF de moins de 3 mois) et être à jour de ses cotisations
- **Remplir les obligations fiscales** : Attestation fiscale et TVA de moins de 6 mois
- Avoir contracté une **Assurance de responsabilité civile professionnelle**
- Posséder une **pièce d'identité en cours de validité**

**CLIQUEZ ICI POUR CANDIDATER**

**JE CANDIDATE**

# LE VILLAGE

## HORAIRES ET CONDITIONS D'ACCÈS

La présence des exposants à leur stand est obligatoire au moins 30 minutes avant l'ouverture du site village au public et jusqu'à sa fermeture. Aucun départ prématuré ne sera autorisé avant la fin du festival. La vente devra se terminer 30min avant la fermeture afin de fluidifier le transfert des festivaliers.

Les horaires d'ouverture du Village sont les suivants :

**Jeudi 21/08 : 12h00 – 19h00**

**Vendredi 22/08 : 10h00 – 19h00**

**Samedi 23/08 : 10h00 – 19h00**

**Dimanche 24/08 : 10h00 – 18h00**

## MONTAGE ET DÉMONTAGE

Le site du village sera accessible aux exposants le mercredi 20/08 de 8h à 14h30 pour le montage des stands. L'installation des stands se fera selon un planning préétabli, qui vous sera communiqué une fois votre candidature retenue.

L'exposant devra être impérativement présent le jeudi 21/08 matin pour le passage de la Commission de Sécurité et être en possession de l'ensemble des certificats de conformité de son matériel, documents à fournir au SDIS en cas de demande de leur part.

L'exposant s'engage à avoir totalement débarrassé son emplacement au plus tard le lundi 25/08 à 12h00. Pour des raisons de sécurité, il n'y aura pas de démontage de nuit possible.



# LE VILLAGE

## OFFRE, PRIX ET ENCAISSEMENT

Chaque stand marchand devra proposer une offre impliquant une démarche durable et responsable que ce soit par la nature de l'activité, la nature du produit ou bien par les actions sociales et environnementales de l'entreprise.

Le V and B Fest' met en place un système de paiement dématérialisé plus communément appelé Cashless. Ce dispositif sécurise toutes vos ventes pendant l'exploitation du festival. Le terminal fonctionne de la même manière qu'un TPE sans-contact et permet de débiter les bracelets Cashless du public des sommes TTC des marchandises vendues au crédit de votre compte.

Le terminal de paiement, appelé « pax », permet également l'encaissement de la carte bancaire. Il est donc **inutile de prévoir un TPE complémentaire** sur le stand. Tout autre moyen de paiement sera est interdit.

Chaque exposant se verra remettre un terminal de paiement. Toute demande de terminal supplémentaire sera à effectuer une fois votre candidature validée.

Chaque terminal **devra être préalablement paramétré** en renseignant tous les articles de ventes et leur prix TTC. Nous reviendrons vers vous quelques semaines avant l'évènement pour organiser le paramétrage.

Chaque exposant sera formé sur le terminal au moment de son installation sur site. Un mode d'emploi vous sera transmis en amont de l'évènement.

## VÉHICULES

Véhicules en zone backstage : 1 par emplacement avec accord préalable de l'organisateur. Le véhicule ne pourra pas bouger du week-end et sera réautorisé à sortir uniquement le lundi matin à une heure qui vous sera communiquée ultérieurement.

1 pass véhicule sera remis à chaque exposant pour accéder au parking exposant le jour de votre installation et le reste du week-end.



# LE VILLAGE

## BRACELETS EXPOSANTS

Chaque exposant au village sera muni d'un bracelet festival lui donnant accès au site village, backstage village, camping exposant et site concert\*.

Les bracelets seront remis le mercredi 21 Août 2025 lors de votre installation. Au-delà du nombre accordé, l'exposant sera responsable des achats prix publics des pass supplémentaires, en passant par la billetterie de notre site internet <https://vandbfest.fr/billetterie/> ou celle de nos différents réseaux de distribution.

Dans la limite de 4 pass exposant par stand\*

## HÉBERGEMENT

Pour des raisons de sécurité il est formellement interdit aux exposants de dormir à l'intérieur du site concert, du site Village, ou sur la zone Bénévoles.

L'organisateur vous donne accès au camping exposant. Toutes les informations relatives au camping exposant vous seront communiquées ultérieurement.

L'accès au parking camping car est possible dans le cas où vous avez un véhicule aménagé autonome en énergie et sanitaire.

Vous avez également la possibilité de contacter le camping municipal de Château-Gontier qui vous communiquera ses disponibilités au 02 43 07 35 60 ou tout autre logement.



# LE VILLAGE

## L'EXPOSANT S'ENGAGE À

- Respecter l'ensemble des conditions tarifaires mentionnées au contrat
- Proposer uniquement le moyen de paiement fourni par l'organisateur
- Respecter l'emplacement préalablement défini avec l'organisateur
- Respecter les horaires du village
- Maintenir son emplacement propre et respecter la politique de gestion des déchets du festival
- Avoir un comportement respectueux, chaleureux, bienveillant envers tous les acteurs présents sur le village
- Ne pas vendre de boisson

## PAIEMENT ET MODE DE CALCUL REDEVANCE

Chaque exposant recevra au plus tard le lundi 01 septembre 2025 le détail de ses ventes. Après validation des deux parties, une facture avec les éléments suivants sera envoyée par le festival au exposant :

- les 70% restants des droits d'entrée la somme des options engagées (Cashless, électricité...).
- La valeur des options disponibles vous sera communiquée si votre candidature est acceptée.
- La redevance du Chiffre d'Affaires HT. 5% à partir de 1000€ de Chiffre d'Affaires HT. 10% à partir de 2500€ de Chiffre d'Affaires HT.

Le solde sera viré sur le compte de l'exposant dans les 30 jours ouvrés.



# DONNÉES PERSONNELLES

L'organisateur est amené dans le cadre de l'étude du dossier puis l'exécution du contrat à traiter des données à caractère personnel relatives à l'exposant ce qui peut inclure en particulier mais de façon non limitative les informations de type, nom, prénom adresse mail, adresse physique professionnelle ou numéros de téléphone professionnels.

Certaines données permettant d'évaluer l'adéquation de l'exposant avec les valeurs prônées par le Festival V and B Fest' peuvent être collectées en amont au titre des mesures précontractuelles. Pendant l'exécution du contrat, l'organisateur pourra également collecter les données d'identification des salariés de l'exposant pour leur permettre d'accéder au site du festival.

Chacune des parties agit en qualité de responsable de traitement des données à caractère personnel transmises par l'autre Partie. Le traitement de ces données à caractère personnel est fondé sur l'exécution du contrat à des fins de communication entre les parties et de suivi de l'exécution du contrat jusqu'à l'extinction de ce dernier. Les destinataires de ces données sont ceux appelés à traiter ces données dans le cadre de leur fonction respective au sein de chacune des parties ainsi que les prestataires éventuels intervenant dans le cadre de leurs obligations contractuelles. Ces données peuvent être également transmises aux services internes des sociétés du Groupe V and B en charge de la comptabilité ou le suivi des contentieux ou encore en charge de la communication liée au festival. Au titre de leurs intérêts légitimes réciproques, les parties pourront, sauf si elles ne le souhaitent pas, se recontacter après l'édition du Festival 2025 pour renouveler leur partenariat.

Il est par ailleurs précisé qu'aucun partage de données à caractère personnel des festivaliers ne sera réalisé de la part de l'organisateur à destination de l'exposant, celui-ci s'interdisant de collecter les coordonnées des festivaliers pour son usage propre. Les données sont conservées pendant toute la durée contractuelle et la durée de prescription légale.

Les salariés intervenant dans le cadre de l'exécution du contrat et les représentants légaux de chacune des parties disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition au traitement de ces données, et du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès, dans les conditions légales, qu'ils peuvent exercer soit au siège social de l'autre partie ou de leur DPO lorsqu'il en est désigné un. Ils disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

En ce qui concerne l'Opus Sonore, ces droits peuvent être exercés directement auprès de l'Association l'Opus Sonore, à son siège social ou auprès de son délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@vandbfest.fr](mailto:dpo@vandbfest.fr).



VandB,  
FEST



ÉQUIPE VILLAGE

village@vandbfest.fr



VANDBFEST.FR